



# CHARTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

## **POURQUOI UNE CHARTE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN VAE ?**

La validation des acquis de l'expérience est un droit individuel. Elle constitue une voie d'obtention des certifications professionnelles, au même titre que la voie de formation initiale ou continue.

L'accompagnement à la VAE est une action de formation qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (art. L 6313-1 du code du travail).

La présente charte définit les critères de qualité qui visent à garantir aux candidats à la VAE, un accompagnement de qualité par des conseillers VAE de l'ANPEP, formés à cette pratique.

En outre, la charte de l'accompagnement est de nature à mettre en lumière les critères de qualité de l'accompagnement de l'ANPEP à l'égard des partenaires institutionnels et économiques (Conseil régional, service public de l'emploi, OPCO).

## **QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT ?**

L'accompagnement est une aide méthodologique personnalisée permettant au candidat à la VAE d'élaborer son dossier et de préparer l'entretien avec le jury. Cette aide permet au candidat d'identifier les activités qui seront décrites au regard de la certification visée et de les analyser dans le dossier.

L'accompagnement s'effectue en individuel, en présentiel, à distance.

Cette prestation est facultative pour le candidat mais l'expérience prouve que l'accompagnement donne des meilleurs résultats pour l'obtention de tout ou partie d'une certification.

L'accompagnement peut débuter quand la demande est déclarée recevable et que l'accord de prise en charge financière est finalisé.

La décision de recevabilité favorable comme la prestation d'accompagnement ne préjugent pas de l'étendue de la validation qui sera prononcée par le jury.

# L'ANPEP S'ENGAGE AU RESPECT DES DIFFERENTES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

## 1 - L'INFORMATION PREALABLE

Le Conseiller VAE

- informe le candidat et l'accompagne dans les démarches administratives, en particulier pour l'obtention du financement ;
- étudie la recevabilité de la demande ;
- présente le calendrier des sessions nationales de jury VAE ;
- présente les outils de la validation
- précise le rôle, la nature de l'évaluation du jury ainsi que les décisions prises ;
- précise le contenu de la certification : aide à la compréhension du référentiel.

## 2 - LE CONTRAT

Présentation du contrat entre l'accompagnateur et le candidat

## 3 - LE DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement vise à permettre au candidat d'explicitier les activités conduites en lien avec le référentiel de la certification visée. Les étapes de l'accompagnement se déclinent comme suit :

### **-Retour sur le parcours :**

Inventaire par le candidat de ses activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat.

Choix avec l'aide de l'accompagnateur des activités les plus pertinentes au regard du référentiel de la certification visée.

**-Analyse descriptive de ses activités :** Explicitation orale par le candidat des activités et procédures qu'il a mises en œuvre.

Questionnement de l'accompagnateur pour atteindre le niveau d'analyse permettant au jury la déduction des connaissances, compétences et aptitudes visées par la certification.

**-Elaboration du dossier :** Rédaction par le candidat des activités explicitées oralement au cours de la phase précédente et mise en rapport des activités avec les compétences, connaissances et aptitudes attendues par le référentiel de la certification.

Questionnement de l'accompagnateur pour permettre au candidat d'atteindre le niveau d'analyse attendu par le jury de validation.

Recherche et compilation par le candidat des justificatifs permettant d'illustrer ses expériences. Aide de l'accompagnateur dans le choix des documents pertinents.

### **-Soutien permanent à distance (téléphone, courriel) ou en présentiel**

### **-Préparation à l'entretien avec le jury :**

Présentation des modalités de l'entretien avec le jury, de sa composition, de la nature des questions qui peuvent être posées. Préparation à la présentation orale.

**-Assurer le suivi des préconisations du jury en proposant au candidat un parcours complémentaire en cas de validation partielle ou de refus de validation.**